

*Les crédits*

Je ne veux pas qu'on en discute à cette heure-ci, car on m'a déjà demandé mon consentement sur une autre question à presque la même heure. J'ai jugé alors que j'aurais dû faire à ce moment-là la même intervention que maintenant.

[Français]

**Le président suppléant (M. DeBlois):** Je regrette, monsieur le député de Saint-Denis, on ne peut pas poursuivre plus longtemps. Ce n'est pas un débat. J'ai respecté le député de Saint-Denis parce qu'il est le doyen de ce Parlement. Mais il y avait une demande d'un consentement unanime qui semble être refusé. Le secrétaire parlementaire retire sa motion. Donc, on revient à l'ordre du jour, c'est-à-dire à la période de questions et commentaires.

**L'hon. Jean Lapierre (Shefford):** Monsieur le Président, j'invoque le Règlement.

**Le président suppléant (M. DeBlois):** L'honorable député de Shefford, sur un recours au Règlement.

**M. Lapierre:** Monsieur le Président, vous pouvez vouloir interrompre le débat, mais je suis déjà à faire un recours au Règlement. C'est très simple: le secrétaire parlementaire est en train de développer une attitude d'essayer d'en passer des «petites vites» vers 18 heures moins le quart, de ces espèces de conspirations du silence. Et nous aussi, comme le député de Saint-Denis, nous sommes un peu écoeurés de voir ces espèces d'ententes de gens qui parlent au nom des autres. Monsieur le Président, on vous donne avis qu'on en a un plein voyage de lui aussi.

**Le président suppléant (M. DeBlois):** Je suis bien prêt à entendre d'autres rappels au Règlement, mais j'attire l'attention des députés de ce Parlement qu'on ne discute de rien puisque la motion est retirée et qu'il n'y a pas de consentement unanime. Je veux bien entendre le député de Winnipeg Transcona sur un rappel au Règlement, mais j'espère que ce n'est pas sur le même point.

[Traduction]

**M. Blaikie:** Monsieur le Président, je voulais simplement rappeler qu'à mon avis, la question avait été réglée et que nous devrions retourner à la période réservée aux questions et réponses qui aurait dû normalement suivre le discours du député de LaSalle—Énard.

[Français]

**Le président suppléant (M. DeBlois):** Parfait! Alors, le secrétaire parlementaire du ministre de l'Environnement a la parole.

[Traduction]

**M. Lee Clark (secrétaire parlementaire du ministre de l'Environnement):** Monsieur le Président, je sais que le député qui vient d'intervenir veut être extrêmement précis et je le remercie de son choix de mots. Je voudrais attirer son attention sur un document qu'il a cité et dont on a parlé plus tôt au cours de ce débat en le qualifiant de prétendue entente.

Il m'arrive d'être heureux de ne pas être un avocat, mais je souhaiterais parfois avoir pu étudier le droit. En tant que profane, je suppose que lorsqu'on parle d'une entente, il s'agit vraisemblablement d'un accord conclu entre deux ou plusieurs parties. Je voudrais savoir précisément si ce document, dont le député et, sauf erreur, tous les députés ont parlé, a été signé par une ou plusieurs parties. Cette prétendue entente est-elle un document signé ou n'a-t-elle jamais été signée, car je crois qu'il y a une grande différence entre les deux?

**M. Martin:** Monsieur le Président, je suis heureux de pouvoir répondre au secrétaire parlementaire. L'entente que j'ai vue n'était pas signée, mais la question n'est pas là. Il faut surtout s'arrêter au fait que le ministre a eu l'occasion de nier l'existence de cette entente. L'autre point, c'est que l'entente semble vraiment comprendre un aspect archaïque de l'évaluation environnementale qui fait aussi partie du projet de loi C-78. Je voudrais souligner cette coïncidence. Je souhaiterais en fait que cette entente n'en soit pas vraiment une. Je serais heureux d'entendre le ministre nier son existence. De toute façon, elle n'était pas signée.

**M. Bill Blaikie (Winnipeg Transcona):** Monsieur le Président, je voudrais que le député de LaSalle—Énard en dise un peu plus du principe archaïque dont il parle, car, ce qui m'intéresse, c'est l'idée qu'un tort environnemental puisse de quelque façon être compensé financièrement.

Il me semble que ce ne soit pas là le signe d'une grande ouverture dans le domaine de l'environnement, mais qu'il s'agit plutôt d'une vieille façon de raisonner, selon laquelle ce genre de dommage se répare avec des dollars. C'est un peu ce que nous faisons il y a 15 ans et ce que nous faisons encore à certains égards, en demandant aux autochtones de laisser tomber leurs revendications territoriales pour de l'argent. Nous ne pouvons laisser tomber